

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

Séance du 12 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Président.

Date de la convocation 28 mars 2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture :

Présents : Mesdames HULIN et SAINTE-LUCE, Messieurs BISSON, JARNET, LAUBERTHE, LEGROS, LEROUGE et LIENARD

Absente excusée : Madame THOBOR

Absentes : Mesdames BAZZONI et BOBONY

Secrétaire de séance : Madame HULIN

Objet de la délibération

Mise à jour du tableau des effectifs
et création d'un poste d'assistant
socio-éducatif

Rapporteur :

Michel BISSON

N° 08.2018

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avancement de certains agents, la réussite à un concours ou à un examen professionnel, leur nomination sur de nouveaux grades nécessite l'actualisation du tableau des effectifs lorsque tous les emplois sont pourvus ou si les grades n'existent pas au tableau,

CONSIDERANT que l'évolution de carrière des agents du CCAS nécessite la création d'un poste dans une nouvelle filière n'existant pas dans le tableau des effectifs actuel,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante, sur proposition de la collectivité, de fixer les effectifs d'emplois permanents ou non, nécessaires au fonctionnement de l'établissement, et de les adapter régulièrement aux nécessités du service ainsi qu'aux évolutions des carrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création d'un poste d'intervenante sociale sur le grade d'assistant socio-éducatif à temps complet, catégorie B, à compter du 1^{er} mai 2018,

Article 2 : adopte le tableau des effectifs ainsi modifié, présenté en annexe,

Article 3 : précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 13 avril 2018

Michel BISSON
Président du CCAS



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

TABEAU DES EFFECTIFS
ETAT DU PERSONNEL AU 12/04/2018

EFFECTIF TITULAIRE OU STAGIAIRE	GRADE OU EMPLOIS		CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché			A	1	0	
Rédacteur principal 1ère classe			B	1	1	
Rédacteur principal 2ème classe			B	1	0	
Adjoint adm pal de 2ème classe			C	1	0	
Adjoint administratif 2ème classe			C	2	1	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif			B	1	1	
Sous Total				7	3	
TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE				7	3	0

EFFECTIF NON TITULAIRE (postes pourvus)						
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	Secteur Effectif	Effectif	Rémun	Contrat	
Temps Plein	(1)	(2)		(3)	(4)	
Sous Total				0		
TOTAL EFFECTIF NON TITULAIRE				0		